Bessenay
un village, une énergie

# PICK'INFOS

**Juin 2023**

*Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses*


**Mairie de BESSENAY**
*Horaires d'ouverture au public*
Lundi : 13h30 - 18h30
Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00
Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30

mairie@mairie-bessenay.fr
Tél : 04 74 70 80 07
www.mairie-bessenay.fr
Facebook : Bessenay le village qui 'd'etonne


## Bien vivre ensemble !

**Quelques gestes devant chez soi suffisent !**

Nous sommes tous maintenant sensibles à notre environnement, les produits phyto sanitaires ne sont plus vendus même pour les particuliers. La commune de Bessenay est en phyto 0 depuis février 2015.

Nous devons nous adapter pour notre santé et pour notre environnement végétal et animal.

Si avant il suffisait d'un traitement ou deux de produits chimiques pour ne plus voir d'herbes indésirables, ce n'est plus le cas. Nous pouvons tous faire quelques gestes devant chez nous, que nous soyons dans le village ou à la campagne pour entretenir son trottoir ou son talus. Acceptons aussi de voir un peu de verdure, la nature vit, tant mieux !

Il en est de même au cimetière où l'effort de chacun bénéficie à tous. Les graines des mauvaises herbes se sèment bien au vent ! Chacun peut faire un geste pour entretenir les tombes de ses proches.

**Ramasser sur les trottoirs les crottes de vos chiens**.

Merci de penser aux personnes âgées, aux enfants en bas âge et quoi de plus désagréable que de marcher sur une crotte ! Utiliser les sacs !

**Les travaux de bricolage ou de jardinage avec des outils bruyants** (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses...) sont autorisés :
Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00
Pensez-y !

## Bel été à tous !

# Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 27 Juin 2023

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUVEYRON, FERRIERE, LOMBARD, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, ARQUILLERE, PINET, TULOUP, MALIGEAY,
Excusés avec pouvoir : Delphine VICENTE (pouvoir à F. DELPEUX), Carole FOUILLET (pouvoir à K. FOREST)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.
Madame le Maire indique que dans le cadre du projet de sécurisation du hameau de la Brévenne, le choix des entreprises devra avoir lieu avant l'été ; de fait, un conseil municipal sera organisé le lundi 10 juillet.
Le procès-verbal du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.
Mireille Hyvernat est nommée secrétaire de séance.

**Délibération n° 05/2023DE01 : Création et recrutement d'un contrat d'engagement éducatif à l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs)**

Les inscriptions à l'ACM pour les vacances d'été ont débuté le 12 juin. Face au succès rencontré et aux nombreuses demandes d'inscription des familles, le recrutement d'un animateur supplémentaire permettrait d'augmenter le nombre de places disponibles (8 places supplémentaires).
Aussi, Madame le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, la création d'un deuxième emploi non permanent et le recrutement d'un deuxième contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à compter des vacances d'été 2023 et pour toute l'année scolaire 2023/2024 pour venir renforcer l'équipe d'animation en place.

**Délibération n° 06/2023DE02 : Désignation du référent déontologue de l'élu local du Centre De Gestion**

Conformément à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les élus membres du conseil municipal doivent exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local. Le même article prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes déontologiques.
Le CDG69 a déjà institué la fonction de référent déontologue des agents, assurée par Élise UNTERMAIER-KERLEO qui dispose de toutes les qualités et compétences requises pour exercer cette mission. De fait, le CDG69 propose donc aux collectivités qui le souhaitent de pouvoir désigner le référent déontologue des agents du CDG69 comme référent déontologue pour leurs élus.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation du référent déontologue du CDG 69 comme référent déontologue des élus locaux de la commune de Bessenay.

Arrivée de Jacques Maligeay

**Délibération n° 06/2023DE03 : Approbation du règlement du restaurant scolaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement du restaurant scolaire communal.
Trois changements principaux dans ce règlement :

- Le repas sera facturé à prix coutant à tout enfant qui serait inscrit hors délai, soit 8.00 €,
- Mise en place d'un jour de carence, comme pour l'accueil collectif de mineurs,
- Les familles devront être à jour de règlement pour pouvoir inscrire les enfants au service de restauration scolaire l'année suivante.

**Délibération n° 06/2022DE04 : Convention avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol**

Suite à l'arrêt des missions d'instruction de la Direction Départementale des Territoires du Rhône (DDT), le SOL instruit depuis le 1er avril 2015 pour le compte des 36 communes composant les Communautés de Communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais et du Pays Mornantais. Le coût du service ADS était jusqu'alors intégralement pris en charge par les Communautés de Communes, Afin de clarifier juridiquement cette facturation, les élus de l'Ouest Lyonnais ont décidé que les missions du service ADS (Autorisations du Droits des Sols) du SOL seront, dès le 1er janvier 2023, facturés directement par le SOL aux communes ; une compensation sera reversée par la CCPA aux communes. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention proposée en ce sens.

**Délibération n° 06/2023DE05 : Taux de la taxe d'aménagement**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux de la taxe d'aménagement a été fixé sur la

commune à 3.5% par délibération en date du 14 octobre 2014. Ce taux peut varier de 1 à 5%.
Elle rappelle en outre que la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune et le département ; elle est due suite à des opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable).
L'assemblée délibérante a la possibilité de faire évoluer ce taux au 01/01/2024 par délibération prise avant le 01/07/2023. La majorité des communes du territoire de la CCPA appliquent un taux de 5%.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement à 4 % à compter du 01/01/2024, hors zone artisanale et économique.

Arrivée de Carole Fouillet

**Délibération n° 06/2023DE06 : Retrait de la délibération 05/2022DE12 relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 05/2022DE12 approuvant l'utilité d'une modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la mairie de Bessenay et indique que le dossier a été envoyé aux personnes publiques associées.
Après examen, la DDT a précisé que le dossier n'était pas suffisamment complet et a demandé le retrait de la modification pour compléter le dossier avant qu'il ne soit redéposé.
De fait, le conseil municipal approuve par 18 voix pour et une abstention (J. Maligeay) le retrait de la délibération n°05/2022DE12 afin de retravailler le dossier de modification n°3 du PLU pour le présenter de nouveau avec les éléments demandés par les services de l'Etat.

**Délibération n° 06/2023DE07 : Exercice du droit de préemption**

Une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption a été reçue en mairie. Elle concerne une maison à usage d'habitation cadastrée C1539 pour une surface totale de 246 m².
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

**Délibération n° 06/2023DE08 : Espace culturel, choix du maître d'oeuvre**

Thierry Borgogno rappelle qu'un marché à procédure adaptée a été lancé le 17 mars pour retenir le maître d'œuvre du projet d'espace culturel. 28 candidatures ont été reçues et 5 candidats retenus pour présenter une offre. Suite à l'analyse de ces dernières, Playtime Architecture est arrivé en tête du classement avec une mission de base à 9.5% du coût estimatif des travaux, soit 149 150.00 € auquel il convient d'ajouter les missions OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination) et SSI (Système de Sécurité Incendie) pour respectivement de 19 625.00 € et 4300.00 €.
Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le choix de Playtime Architecture pour la maîtrise d'œuvre du projet d'espace culturel par 17 voix pour, 1 voix contre (J. Maligeay) et 1 abstention (C. Tuloup).

**Décisions du maire**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes : cimetière, renouvellement de deux concessions pour des durées de 30 ans.

**Autorisation d'urbanisme**

| NOM | ADRESSE | OBJET | Déposé le |
|---|---|---|---|
| BARBOSA Amélie | 29 rue du Prado | Réaménagement d'une grange en habitation. Création de 2 fenêtres de toit. Changement couverture du toit. Installation de 3 baies en façade sud. | 05/04/2023 |

**Travaux des commissions**

O Bâtiments communaux

- Eclairage public : l'horaire d'extinction a été repoussé à 23h30 sur la place du marché les vendredis et samedis soir pour soutenir l'activité liée à la restauration.
- Un agent est actuellement en arrêt, la période des congés estivaux ayant débuté, un étudiant sera embauché en juillet pour renforcer l'équipe.
- Paratonnerre : les derniers travaux au niveau du clocher seront réalisés le 28 juin par des cordistes spécialisés dans les travaux d'accès difficile.

O Manifestations

- Vogue : elle aura lieu les 25, 26 et 27 août. Les classes en 4 organiseront le repas du vendredi soir ; les jeunes de la 5 s'occuperont du bal. Les concours de boules sont prévus. Le stationnement des forains est prévu sur le parking St Irénée. Un défilé de trottinettes aura lieu le dimanche après-midi, animé par 2 mascottes, à l'issu duquel un goûter sera servi aux enfants.
- Forum des associations : il aura lieu le 02 septembre sur la place du marché.

O CCAS

- Analyse des Besoins Sociaux (ABS) : le CCAS a pour mission d'établir une ABS ; il s'agit d'un document qui aborde la démographie, le logement, la santé, l'emploi, le handicap… sur la commune permettant ainsi de définir les besoins (en termes de logement ou autres…).
- Semaine bleue : elle aura lieu du 02 au 08 octobre et le CCAS participera. La semaine bleue met à l'honneur les séniors. Des ateliers (sophrologie, relaxation et médiation avec les animaux) seront organisés à la salle des fêtes. Tous les acteurs séniors de la commune seront associés : EHPAD, ADMR…
- Octobre rose lutte contre le cancer du sein. Une manifestation sera également organisée sur la commune courant octobre et les bénéfices reversés à la ligue contre le cancer.
- ADMR : Madame le Maire indique avoir rencontré les bénévoles de l'ADMR, de plus en plus nombreux. L'équipe a également fait le plein en termes de salariés. Une vraie dynamique a été insufflée à cette association. Bravo à tous.

O Fleurissement

- La plantation des annuelles a bien été faite en fonction de la décision de limiter celles-ci, vu le contexte de sécheresse. Les bénévoles et la commission s'activent désormais pour le désherbage avec un effort particulier en vue du Festival de la Cerise.
- Dès septembre, bénévoles et commission se réuniront à nouveau afin d'envisager les massifs et jardinières de manière différente, vivaces, arbustes, graminées, autres… pour qu'à l'automne ou au début du printemps tout soit prêt pour la plantation. Un ensemble d'annuelles sera conservé mais limité autant que possible. Les vacances de chacun permettront peut-être de prendre des idées. Tout nouveau bénévole intéressé pour rejoindre le groupe est le bienvenu.

O Culture

- La nuit du conte a eu lieu à St Germain Nuelles le 17 juin dernier ; Bessenay fait partie du comité de pilotage de cette manifestation. 1800 personnes ont été accueillies. Tous les billets avaient été vendus en amont de la manifestation qui s'est donc tenue à guichet fermé. C'est la plus grosse manifestation de la Région AURA en termes de conte.
- Un concert pourrait être organisé le dimanche 26 novembre par le nouvel orchestre de Lentilly, en l'église de Bessenay. Précisions ultérieures à venir.
- Bibliothèque : Claude Minot laisse sa place à Odile Limousin en tant que co-responsable avec Daniel Lombard.
- Jumelage : la candidature de Bessenay a été déposée mais aucun postulant en retour à ce jour.

O Urbanisme

- Propriété Bernard : EPORA est en cours de négociation concernant le prix d'achat. Une note d'opportunité a été demandée à l'Agence Technique du Département et la Chambre de Commerce a également effectué une visite des lieux.
  Dans le cadre d'un master développement rural, un groupe de 6 à 8 étudiants viendra sur la propriété pour en étudier le potentiel et être force de proposition quant aux aménagements éventuels qui pourraient être réalisés. Cela permettra une approche différente par des jeunes.
- Projet zone AU du Centre : une réunion sera organisée avec les services de l'Etat sur place dès la rentrée pour avancer sur le projet.

O Voirie

- Les zones de croisement au niveau de Bernay et de la Combe démarreront à compter du 17 juillet, pour une durée de 3 semaines.
- Les parkings de la Combe et du Château seront réalisés à partir de mi-juillet jusqu'à mi-septembre. Le marché a été attribué à l'entreprise Perret. Les travaux sont prévus pendant l'été, avant les travaux de la Brévenne, pour limiter les problèmes de circulation. Les terres inutiles seront déposées en butte le long de la RD389.
- La Brévenne : les travaux liés à l'enfouissement se terminent ; les travaux de génie civil sont terminés et il reste à Enedis la mise sous tension du câble puis la dépose des anciens branchements et supports et la pose des nouveaux lampadaires. La gestion du chantier, à l'exception du premier jour, a été efficace et les travaux se sont bien déroulés.

Concernant les travaux de sécurisation, le choix de l'entreprise devrait intervenir début juillet pour un démarrage du chantier prévu en septembre.

O Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Point Information Jeunesse (PIJ) : Rencontre le 24 mai du PIJ qui cible la tranche d'âge des lycéens/collégiens pour les aider dans la « vie courante » (emploi, scolarité, formations, santé, logement…). Un camion porte-voix est en train de faire le tour des communes de la CCPA pour aller à la rencontre de ce public. Des informations relatives au PIJ seront relayées via nos moyens de communication (site internet, page Facebook…)
- Conseil d'école Les Echaras : une classe fermera à la rentrée de Septembre. De fait, il y aura une augmentation des effectifs par classe l'an prochain, ce qui oblige à une réorganisation de certaines salles de classe. Ainsi, la classe de CM2 intègrera la BCD à compter de septembre.
  Une classe de l'IME intègrera également une salle, au sein de l'école, chaque matin, à compter de septembre également.
  Le sujet de l'étude payante a également été évoqué pendant le conseil d'école. Cette proposition n'a pas été retenue par la mairie qui souhaite maintenir ce service gratuit aux familles. Cependant, afin de soulager la charge de travail du directeur dans l'organisation de l'étude, et maintenir son indemnité existante, la mairie se propose de prendre en charge la gestion des inscriptions sur l'application e.ticket, comme pour le restaurant scolaire et le périscolaire.
  Le bac à sable de la cour des maternelles sera entièrement rénové pendant l'été.
- Conseil d'école les 3 collines : pas de problème d'effectifs avec, à contrario, une augmentation de ces derniers. Un chantier jeunes est prévu à l'automne dans l'enceinte de cette école.
- Chantier jeunes : un chantier est prévu du 17 au 21 juillet, pour continuer la fresque débutée l'an dernier, sous le préau de l'école Les Echaras.
- Rencontre avec le responsable et la coordinatrice de la commission jeunesse de la CCPA : une réflexion relative à l'accueil d'un animateur communautaire qui irait à la rencontre des ados et des jeunes est en cours.
- Conseil de vie sociale Les Griottes : il a eu lieu le 26 juin faisant ressortir que tous, salariés, parents, enfants… sont satisfaits de ce service. Le taux moyen de remplissage est très bon sur notre commune : 89 % contre 75 % en moyenne dans les autres structures Acoléa.

O Agriculture

- Inauguration du 2ème refuge communal de la LPO le 10 juin dernier en présence de 2 représentants de la LPO et d'une trentaine de bessenois. Belles rencontres très sympathiques.
- Ruches : le 22 juin dernier, 6 bénévoles ont fait une intervention à l'école des 3 collines, comme déjà réalisée à l'école Les Echaras le 31 mars. Vif succès. La qualité des interventions a été soulignée par l'équipe enseignante. Bravo à tous les bénévoles.
  Les ruches de la Drivonne ont été déménagées pour la période du festival Eh Cherry. Remerciements à Mr Dupeuble qui a bien voulu accueillir nos ruches communales.
  Fabrice Piraud se félicite que l'arboriculture et l'apiculture fassent « bon ménage » et du partenariat entre ces deux activités complémentaires.
- Samedi 1er Juillet, à 10 h : matinée découverte chez Dominique Kissling pour la découverte de la production de spiruline.
- Pascal Arquillère indique que la récolte des cerises a commencé fin mai et qu'à ce jour, les variétés semi-tardives voire tardives sont en cours de récolte (en fonction de l'altitude). Dans l'ensemble, cette année, les récoltes sont plutôt moins abondantes (au niveau local comme au niveau national) d'où un marché porteur. La récolte devrait se terminer autour du 14 juillet. Les autres récoltes de fruits sont normales.
- Les récoltes de céréales devraient être correctes et la quantité de fourrage a permis aux éleveurs de reconstituer une partie des stocks.

## Questions diverses

Madame le Maire dénonce diverses incivilités survenues ces dernières semaines : bouchons cloutés retrouvés sur la rue de St Irénée, bris de vitre chez des particuliers, vols de fleurs au cimetière… Toutes ces infractions ont fait l'objet de signalements auprès de la gendarmerie. Mais, la vigilance collective et citoyenne peut aussi être une réponse à ce type d'incivilités.

Daniel Lombard indique qu'une réunion publique animée par le service déchets de la CCPA aura lieu le mercredi 13 septembre, au trapèze, à 19 h 00, pour la mise en place de la nouvelle politique sur les déchets alimentaires,

La séance est levée à 22 h 30. **Prochain conseil municipal le lundi 10 juillet 2023 à 19 h 30.**

# Infos Mairie

O Plan Canicule 2023

La Commune est chargée de recenser, à titre préventif, les personnes âgées et les personnes handicapées isolées afin, en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de prévoir l'intervention des services sociaux et sanitaires. Toutes les personnes souhaitant se faire recenser sur le registre sont priées de contacter le secrétariat de mairie.

# Infos Associations

O La Foulée Bessenoise

Le comité des fêtes de Bessenay organise le Dimanche 03 Septembre 2023 sa 11ème édition de la Foulée Bessenoise. Deux parcours sont proposés 10 km & 20 km avec un départ à 9h00 sur la Place, Inscription et renseignements sur le site www.comitedesfetesdebessenay.fr Un nouveau parcours enfants sera organisé pour les 8/9 ans - 700 m et les 10/11 ans - 1,5 km.

# Infos diverses

O Vie des familles

- Une pensée, une présence, un mot réconfortant, un envoi de fleurs ou une prière, témoignés lors du décès de **Jean GARDON** ont adouci la peine de son épouse, Yvonne, Gérard son frère, et Marie-France, ses belles-sœurs, beaux-frères, neveux et nièces, petits-neveux et petites-nièces.
  Ils vous expriment leurs chaleureux remerciements.
- Paul Bouveyron son époux, ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants et toute sa famille, vous remercient très sincèrement pour toutes vos marques de sympathie lors du décès d'Elisabeth Bouveyron

O Vie locale

- **Le Docteur Michel D'AUTRYVE** tient à remercier avec beaucoup d'émotion, tous les patients, bessenois et amis pour les nombreuses marques d'attention dont il a bénéficié à l'occasion de son départ à la retraite, et espère bien avoir le plaisir de vous croiser dans Bessenay.

- Claude Zanetti, Magnétisme
  « Votre corps a la capacité de s'auto-guérir mais souvent les énergies physiques et émotionnelles sont bloquées par le stress, la maladie, l'angoisse, un deuil, etc… Par l'imposition de mes mains, je vous propose de refaire circuler votre énergie vitale, là où votre corps en a besoin. J'utilise également l'énergie des pierres et des cristaux pour rétablir l'équilibre corps-âme-esprit ainsi qu'un bol chantant dont le son a un effet apaisant sur le système nerveux. La première séance sera consacrée à la prise de contact, à l'exposé de vos maux et au travail énergétique. Selon l'évolution, nous conviendrons ensemble de l'opportunité d'autres séances. Les séances se font à Bessenay (69690) ou à distance.
  Tél : 07 57 83 21 18 Mail : claudezanetti.magnetiseuse@gmail.com

- **La Guinguette de l'Etang**, un lieu de partage et de convivialité avec son point de restauration, ouvrira prochainement ses portes. Ce parc privé s'étend sur 3 hectares, offrant ainsi un cadre naturel unique ! La Guinguette de l'Etang est aussi un espace sécurisé, où la musique n'est tolérée qu'à très faible volume. Vous pourrez accéder à l'ensemble du site par plusieurs chemins : la Route de Ripan et le Chemin du Lavoir (en face du Trapèze) pour les piétons. Des parkings seront disponibles au Clos de la Chapelle et en bas du site. Des panneaux d'affichage seront mis en place aux différentes entrées afin de partager toutes les informations nécessaires.
  De prochaines nouvelles arriveront très vite via notre page Facebook : La Guinguette de l'Etang.
  À bientôt ! L'Equipe de la Guinguette de L'Etang

**Stationnement Place du Marché** : Vous partez en vacances quelques jours cet été et habitez dans le village ? Pensez à stationner votre(vos) véhicule(s) sur les parkings destinés à cet effet (Parc Municipal, Parking des écoles…) pendant cette période pour éviter qu'il(s) ne soient gênant(s) sur la Place du Marché.

Pour rappel également, la vogue aura lieu le dernier week-end d'août. De fait, le stationnement Place du Marché (à l'exception des zones bleues) et au Parc Municipal sera interdit du mercredi 23 au mardi 29 août.

**Horaires d'été de la mairie :** A compter du lundi 03 Juillet et jusqu'au vendredi 25 août, le secrétariat fermera à 17 h 30 au lieu de 18 h 30 les lundis et vendredis soirs.

# AGENDA

| Août/septembre 2023 | | |
|---|---|---|
| **Date** | **Évènement** | **Organisateur** |
| Mercredi 2 août | Concours de pétanque | Club des Cerisiers Blancs |
| Du vend. 25 au dim. 27 août | Vogue | Municipalité/Classe en 4 et 5 |
| Dimanche 27 août | Concours de boules interclasses | Boule Amicale Bessenoise |
| Samedi 2 septembre | Forum des associations | Municipalité et associations |
| Du sam. 2 au dim. 24 septembre | Tournoi OPEN de tennis | Tennis Club de la Brévenne |
| Dimanche 3 septembre | Concours de boules | Boule Amicale Bessenoise |
| Samedi 9 septembre | Concours de pétanque | Société Bessenoise de basket |

## Vous aimez la photographie ?
## Bessenay vous inspire ?

La commission communication vous propose d'envoyer vos plus beaux clichés (3 maxi par personne) sur le thème un peu vaste mais volontaire **« La commune de Bessenay »**.
Originale ou classique, un détail ou un paysage, en noir et blanc ou en couleurs, avec le soleil ou par temps de pluie, dans le village ou dans un hameau, votre imagination nous plaira !
La commission choisira LA photo pour réaliser **la carte de vœux 2024** qui sera également à la une du Pick'infos de janvier 2024 et dans les outils de communication.
Adresse d'envoi : mairie@mairie-bessenay.fr **avant le 31 octobre 2023.**
A vos appareils !

**PanneauPocket,** c'est simple, gratuit et tellement utile !
Les informations de Bessenay à portée de téléphone !
Téléchargez-le !

**Instagram** La mairie de Bessenay a maintenant son compte Instagram !

INSTABESSENAY69690

LE RENDEZ-VOUS DE LA RENTREE
A NE PAS MANQUER
**le samedi matin**
**2 septembre**

# A BESSENAY, LES CERISIERS BLANCS, C'EST TOUTE L'ANNEE !

Création du Club « les Cerisiers Blancs »
le 30 mars 1981
Président : Emile Bret-Morel

Une association de 180 adhérents à ce jour.
Ouvert à tout adulte, avec une cotisation annuelle de 17 euros ; chacun trouvera amitié, convivialité, chaleur humaine, etc.
Et surtout la jeunesse de son cœur !
Pour vous en convaincre, venez nous rejoindre !

**Les présidents successifs**

- ✓ 1987 Jacques Dalbiez,
- ✓ 1997 Pierre Brenier,
- ✓ 2007 en coprésidence Colette Chêne et Paulette Verron, Alain Grange et Bernard Fargère,
- ✓ 2014 : Colette Chêne (année où le club adhère à la Fédération Générations Mouvement).
- ✓ 2020 : président Gérard Bataillon.

**Les salles d'activité successives**

- ✓ A sa création, le club avait pour salle d'activités la salle de réunions rue du Nord.
- ✓ En 1992 une nouvelle salle est aménagée dans la Maison des Associations.
- ✓ En octobre 2010, la salle du Trapèze 9, rue du Nord accueille le Club.

**Les diverses activités**

- ✓ Tous les mardis après-midi au Trapèze : belote et nombreux autres jeux de société.
- ✓ Des activités ponctuelles à la journée : pétanque, bowling, cinéma, comédie musicale, repas, marches, cabaret, petites excursions, etc.
- ✓ Et encore plus :
  - Des séjours en Ecosse, Espagne, Italie, Tyrol, Canada, des croisières fluviales en Hollande ou sur le Danube, etc.
  - Des relations et rencontres amicales avec les clubs voisins.
  - Participation aux fêtes du village, confection d'un char pour la Fête de la Cerise (Eh Cherry Festival en 2023).

Avec la Fédération Générations Mouvement :

- Avantages financiers auprès de ses partenaires et de leurs activités)
- Organisation de concours départementaux de dictée, de pétanque

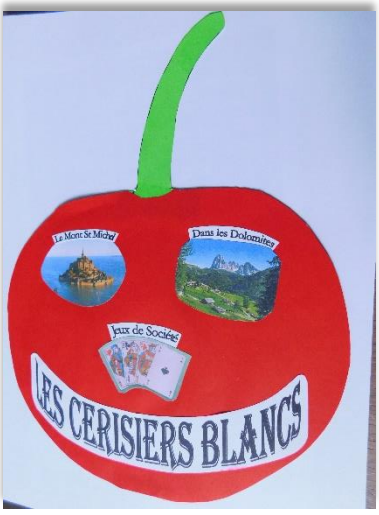


## CLUB LES CERISIERS BLANCS

Association loi 1901 N° W691055646
Siège Social Mairie de Bessenay
Affiliée à Générations Mouvement
Président Gérard Bataillon
Tél 04 74 70 82 93

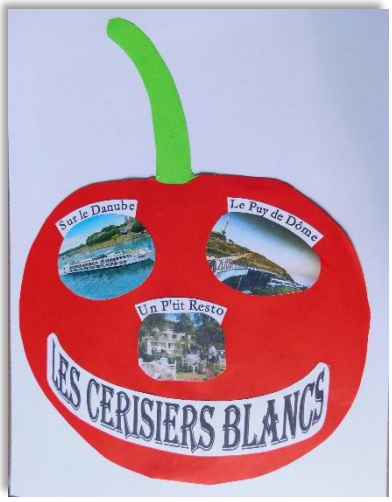


*Conception, impression, diffusion : mairie de Bessenay*